VENDREDI 30 JUIN DE 19H À 2H

ACTION CARITATIVE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION «ENSEMBLE POUR EUX»



L'association « Ensemble pour Eux » à but non lucratif, finance, conçoit, organise et encadre des événements sous forme de voyages, au profit des Pupilles majeurs des Sapeurs-Pompiers de France.

Elle est constituée de bénévoles essentiellement issues du monde institutionnel (Pompiers, Militaire, Policiers, Elus, chefs d'entreprise et leurs familles).

Marie-Claire RESTOUX, championne olympique de judo à Atlanta est la marraine et Olivier PAGES, acteur, le Parrain.

Vincent MARCHAND, le Président, a créé cette association en 1999.

Aujourd'hui elle est devenue incontournable pour beaucoup de Pupilles majeurs qui y retrouve une ambiance familiale et reviennent très régulièrement.

Cette association travaille en collaboration étroite avec les Sapeurs-Pompiers de France et «l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraides des Sapeurs-Pompiers de France (ODP)».

C'est l'ODP qui désigne les Pupilles pouvant participer à toutes les activités « d'Ensemble pour Eux ».



L'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France (ODP) est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET, reconnue d'utilité publique en 1928 et placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République. Elle est également membre du Don en Confiance depuis 2007.

DE FRANCE

Initialement, son rôle était la prise en charge exclusive commandée. En 1993, il a été décidé d'accompagner également les enfants dont le parent sapeur-pompier est décédé hors service (maladie, accident, etc...). En 2000, l'ODP élargit encore son champ d'action en mettant en place le dispositif « Solidarité Familles ». En partenariat avec la Fédération et la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, l'œuvre des Pupilles accompagne désormais moralement et financièrement les Sapeurs-Pompiers et leur famille qui se trouvent dans des situations de détresse, voire de précarité, du fait d'une maladie, d'un handicap, d'un accident, de la perte d'un emploi, etc.

L'ODP intervient également auprès des familles des Anciens Sapeurs-Pompiers et des Jeunes Sapeurs-Pompiers en difficulté.

L'objectif principal de l'œuvre des Pupilles est d'assurer un soutien moral et financier à tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en, ou hors service commandé. L'Association vient également en aide aux sapeurs-pompiers et leur famille ainsi qu'aux jeunes et anciens sapeurs- pompiers qui peuvent se trouver dans la difficulté. Sa mission est avant tout d'assurer un avenir plus heureux aux enfants et aux familles en épaulant le parent restant et surtout en accompagnant les pupilles du jour du drame jusqu'à leur entrée dans la vie active, voire tout au long de leur vie.

À ce jour, l'œuvre des Pupilles prend en charge 1588 orphelins soit 1053 familles. Actuellement, 1968 primes de vacances et étrennes ont été distribuées et 1609 allocations trimestrielles scolaires versées aux enfants.